

Assurance

2

Conseils d'assurance

Comment limiter les dégâts de grêle en choisissant les matériaux appropriés? Et comment utilise-t-on de façon fonctionnelle les éléments pare-soleil?

Engagement climatique

Réduction du CO₂

L'AIB réduit sa production de gaz à effet de serre. En construisant et rénovant durablement, les propriétaires contribuent à stopper les changements climatiques.

Protection d'objets

5

Éviter le pire

La cave de la famille Siegenthaler s'est retrouvée sous l'eau, tant en 2005 qu'en 2007. Maintenant, ils ont protégé leur maison contre de futures inondations.

Sapeurs-pompiers

7

Conditions optimales

Le nouveau responsable des sapeurs-pompiers du canton de Berne s'appelle Peter Frick. Les 240 corps de sapeurs-pompiers disposent maintenant de quatre GVM.

P.P.
3063 Ittigen

Éditorial



Chère lectrice, cher lecteur,

L'article ci-contre parle du « combat pour des primes basses » – pourquoi ce titre agressif? Cela devient de plus en plus un défi de proposer une assurance immobilière solidaire, conviviale et économique dans le canton de Berne si fortement exposé à des dommages. Dans la révision de la loi sur l'assurance immobilière en cours, les politiciens vont prendre au mois de juin une décision de principe importante pour l'AIB et les propriétaires de maisons. Dans le cadre de la révision législative et dans sa stratégie commerciale, l'AIB s'organise en fonction des risques croissants. L'AIB doit pouvoir proposer à l'avenir des assurances complémentaires spécifiques et des activités accessoires, pour assurer la protection et la sécurité des propriétaires de maisons avec des primes modiques.

Cordialement vôtre

Ueli Winzenried,
président de la Direction

Le combat pour des primes basses

Dans le cadre de sa stratégie commerciale, l'AIB s'engage dans la révision de la loi en cours pour maintenir les primes à un niveau modique. Ce, dans l'intérêt de tous les propriétaires de maisons, solidairement entre la ville et la campagne.

2009 n'a pas été une bonne année d'assurance pour les propriétaires de maisons dans le canton de Berne. Une fois de plus, l'Assurance immobilière Berne (AIB) a dû financer un événement dommageable extrême avec

les primes de ses assurés et présenter un résultat technique fortement négatif: le

23 juillet 2009 est entré dans les annales de l'AIB comme le plus gros orage de grêle

« Nous voulons pouvoir offrir aux propriétaires de maisons une protection et sécurité avec des primes basses. »

des deux derniers siècles. Les dégâts immobiliers causés par des événements naturels, tels que tempêtes, grêle ou inondations ont augmenté de 50 % par décennie ces derniers temps. L'AIB estime que les dommages naturels atteindront CHF 950 millions entre 2001 et 2010.



Intempéries – un spectacle naturel impressionnant riche en potentiel de danger.

Tous les propriétaires de maisons dans le canton de Berne sont obligatoirement assurés par l'Assurance immobilière et ils supportent solidairement les risques d'incendies et de dommages naturels. En contrepartie, l'AIB offre à tous les propriétaires de maisons protection et sécurité avec des primes aussi modiques que possible. Mais ces primes basses sont en danger! En raison de la progression des dommages naturels, cela fait des années que le résultat technique de l'AIB est négatif, c'est-à-dire: les primes versées ne sont pas suffisantes pour couvrir les dommages subis. À l'avenir, l'AIB

Suite en page 2

Bon à savoir : la prévention des intempéries

L'été arrive, avec de nombreux orages. Sachez qu'il est possible d'éviter des dommages : lors de la planification d'une maison – mais aussi quand des nuages sombres s'accumulent déjà dans le ciel.

Conseils de l'AIB



Conseil n° 1

Récemment, j'ai entendu parler du « Répertoire de la protection contre la grêle ». De quoi s'agit-il ?

Ces dernières années, les dégâts causés par la grêle ont augmenté massivement. Ceci est dû non seulement à l'augmentation générale d'orages de grêle graves – mais aussi à l'utilisation de matériaux de construction plus sensibles. Si vous envisagez de construire une nouvelle maison ou si vous voulez rénover votre propre maison, vous pouvez mettre la sécurité de votre côté. Sous www.hagelregister.ch, vous trouvez un répertoire en ligne qui indique le degré de résistance à la grêle des matériaux de construction contrôlés. Sinon, il est recommandé de se renseigner auprès de votre architecte ou de votre artisan pour savoir si les matériaux utilisés pour la façade et le toit satisfont au moins au niveau 3 de résistance à la grêle. L'objectif est la prévention.

Conseil n° 2

Que signifie exactement l'obligation d'entretien pour les propriétaires d'immeubles ?

Une comparaison avec le service d'entretien d'une voiture va éclairer la situation : le conducteur fait contrôler régulièrement son véhicule pour s'assurer que toutes les pièces importantes fonctionnent bien et qu'il ne risque pas de dommages induits importants. Il est tout aussi « rentable » de bien s'occuper de sa maison et de s'occuper de sa substance – aussi sur le plan des toitures. Admettons que le crépi rendu friable par le gel se détache sous l'effet de la grêle, le dommage induit éventuel n'est pas couvert non plus, dès lors que l'entretien a été négligé. Admettons que le toit n'est pas étanche ou friable et qu'un ouragan l'arrache, les prestations d'as-

surance peuvent être réduites. C'est pourquoi, il est vivement recommandé de faire contrôler les toits – des maisons anciennes, surtout – par un spécialiste, une fois par année.

Conseil n° 3

Que faire pour éviter les dommages causés par des intempéries aux systèmes générateurs d'ombre ?

Commençons par le plus important : remonte vos volets roulants et vos stores à lamelles en cas de grêle. Des fenêtres bien entretenues sortent d'habitude indemnes d'un orage de grêle, tandis que les stores et lamelles subissent souvent des déformations conséquentes.

Les stores diffusent de l'ombre – ils ne sauraient remplacer un auvent qui protège les meubles de jardin, etc. contre le vent et l'humidité. S'ils sont baissés toute l'année, ils se détériorent plus rapidement et nécessitent plus fréquemment des réparations. En cas d'orage, de grêle ou de chutes de neige, ils sont particulièrement mis à contribution. Donc : les remonter immédiatement, si le temps risque de changer.

En hiver, il faut être particulièrement attentif. Les stores ne sont pas prévus pour supporter le poids de la neige. Et si on les remonte quand ils sont mouillés, gelés ou couverts de neige, le système est souvent endommagé. Les éléments pare-soleil extérieurs sur les fenêtres du toit ou les jardins d'hiver sont menacés en cas de fort vent, de grêle ou de chutes de neige. On ne s'en servira donc qu'exceptionnellement, en cas de temps incertain et en hiver plus particulièrement.

Autres conseils d'assurance : www.aib.ch



Le défi de l'avenir : le changement des conditions climatiques.

Suite de la page 1

aura besoin de plus d'argent pour assumer les dommages naturels en forte progression.

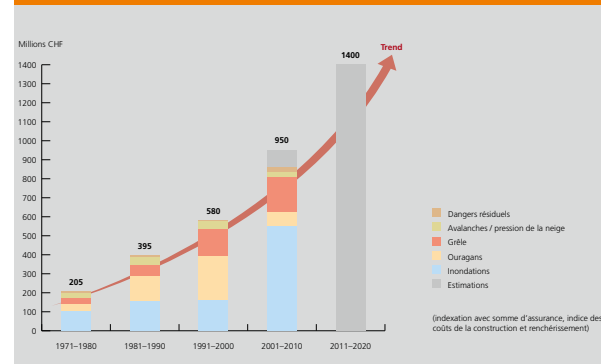
Plus de liberté d'action entrepreneuriale – avec des primes modiques

« Nous pourrions tout simplement augmenter les primes ou limiter les prestations pour compenser les coûts croissants. Mais telle n'est pas notre conception d'une assurance obligatoire ! Nos clients attendent autre chose de nous », déclare Ueli Winzenried, président de la Direction de l'AIB. Dans le cadre de sa stratégie commerciale, l'AIB s'engage dans la révision législative en cours pour des primes basses. « Nous voulons mieux tirer parti de

notre latitude entrepreneuriale afin de générer par « nos propres moyens » des contributions supplémentaires et mieux exploiter les compétences et les ressources disponibles », explique Winzenried. « C'est pourquoi la révision de la loi sur l'assurance immobilière, vieille de 40 ans déjà, tombe à point nommé pour les propriétaires de maisons. Le projet de loi prévoit en effet des activités accessoires et des assurances complémentaires comme domaines d'activités supplémentaires de l'AIB. » Les politiciens trancheront au début du mois de juin 2010.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à la page 3.

Les dommages naturels augmentent de manière disproportionnée



Malgré la progression des sinistres, l'AIB veut maintenir les primes basses.

Prestation de service complète en cas de dégât d'eau

Crues et inondations représentent et de loin la majeure partie des coûts croissants de dommages naturels. Le propriétaire de maison est mal protégé contre ce danger en particulier.

« Il subsiste encore une lacune dans la couverture de l'assurance de dégâts d'eau immobiliers. Même si le propriétaire de maison a conclu, en plus de son assurance immobilière, une assurance dégâts d'eau privée, il se peut qu'il ne soit pas complètement couvert le cas échéant », explique Ueli Winzenried. Très souvent à l'insu des propriétaires de maisons concernés, l'AIB a versé des prestations de cette lacune de couverture à titre de « souplesse » et les a ainsi préservés de devoir payer ces dégâts eux-mêmes. Sans avoir encaissé des primes pour ces prestations. Par ailleurs, la délimitation technique pèse sur la substance de l'AIB. « La différenciation entre les dégâts d'eau est fastidieuse et difficile. Une fois que l'eau a pénétré dans la cave, il est presque impossible de déterminer si le dégât doit être payé par l'AIB ou par l'assurance privée », explique Winzenried. Compte tenu de l'augmentation future des dégâts causés par des inondations, la situation devient impossible. C'est pour-

quoi l'AIB désire dorénavant proposer aux propriétaires de maisons une prestation de service complète dans le domaine des dégâts d'eau. À l'avenir, le propriétaire de maison ne doit plus devoir se préoccuper que l'eau soit venue d'en haut, d'en bas ou d'ailleurs. Une telle prestation de services est prévue dans le projet de révision de la loi sur l'assurance immobilière. Il est évident que l'AIB proposera cette assurance complémentaire en situation de concurrence, équitablement et conformément à l'économie de marché.

Les activités accessoires doivent compenser les fluctuations

Une des compétences clé de l'AIB est la gestion de dommages de grande envergure. Elle dispose à cet effet d'un grand nombre de spécialistes aussi bien internes qu'externes. En période calme, les compétences et les ressources ne sont pas exploitées intégralement. Winzenried cite un exemple : « en 2008, une année pauvre en sinis-



L'assurance dégâts d'eau-bâtiments de l'AIB : prestations de services complètes à une seule enseigne.

tres, nous avons compté un total de 9799 dommages. En 2009, en revanche, les sinistres ont plus que quadruplé à 40 026. L'organisation de l'AIB est également en mesure de faire face à de tels extrêmes. » Les activités accessoires mentionnées dans le projet de loi doivent aider à compenser ces fluctuations, en mettant les qualifications découlant des compétences clé de l'AIB à la disposition de tiers. Concrètement, l'AIB devrait pouvoir proposer sur le marché des activités accessoires telles que la gestion de dommages pour des tiers, les

conseils en matière de prévention, les prestations de services dans le domaine de l'encaissement, la comptabilité, l'informatique et les estimations d'immeubles.

« La nouvelle loi est la base d'une protection économique et de qualité pour tous les propriétaires de maisons du canton de Berne. En juin

prochain, le Parlement cantonal choisira et décidera quelle offre le propriétaire de maison pourra désormais attendre de la part de l'AIB à l'avenir », résume Winzenried. Et ajoute : « Nous mettons toutes nos forces au service d'une protection d'assurance complète à des conditions stables. Soutenez-nous pour des primes modiques ! »

Qu'en pensez-vous?

Votre opinion au sujet de cet article nous intéresse. Que pensez-vous de la révision législative en cours ?

Nous sommes impatients de lire vos réactions envoyées à info@aib.ch !

Indicateurs	2009	2008	Variation
Nombre d'immeubles assurés	387 864	384 424	+ 1 %
Valeur d'assurance des immeubles en milliards de CHF	309,1	305,1	+ 1 %
Primes brutes en millions de CHF	207,9	204,3	+ 2 %
Montant total des dommages en millions de CHF	- 130,2	- 49,6	
Nombre de sinistres	40 026	9 799	
Coûts techniques en millions de CHF	- 22,3	- 21,3	+ 4,8 %
Résultat actuariel en millions de CHF	- 77,5	49,3	
Résultat financier en millions de CHF	73,7	- 68,5	
Charges pour la prévention et l'intervention en millions de CHF	- 32,1	- 34,5	- 7 %
Résultat en millions de CHF	- 1,3	- 17,2	

L'exercice 2009

2009 n'a pas été une année d'assurance faste : l'AIB a dû financer un orage de grêle d'une ampleur exceptionnelle.

L'année d'assurance négative avec des sinistres importants, avant tout dans le domaine des dégâts naturels, est contrebalancée par une année de placements positive. C'est l'exact contraire de l'exercice 2008 marqué par des sinistres peu importants, mais aussi par des résultats catastrophiques dans le domaine financier. On notera aussi la

grande fluctuation des sinistres entre 2008 et 2009. L'AIB doit faire preuve de souplesse et disposer en permanence de suffisamment de ressources pour faire face à des sinistres importants – ce qui laisse évidemment des traces au niveau des coûts. En raison de l'importance des dégâts, le résultat technique de 2009 est à nouveau fortement dé-

ficitaire. Les primes encaissées ne suffisent pas. L'AIB veut contrecarrer ce développement grâce à sa stratégie commerciale. Sa mise en œuvre dépend toutefois des bonnes décisions politiques lors de la révision de la loi (cf. article en première page).

Le changement climatique, un défi stratégique pour l'AIB

Le changement climatique est accompagné de tempêtes toujours plus fréquentes et plus fortes et constitue une des raisons de la progression fulgurante des dommages naturels. L'AIB s'adapte à ces effets – aux moyens de la prévention et du renforcement de sa santé financière. Mais l'AIB entreprend aussi directement quelque chose contre le changement climatique : avec sa propre stratégie climatique.

Le canton de Berne est particulièrement exposé aux effets du changement climatique : dans les Alpes bernoises, on mesure en effet les plus fortes quantités de précipitations de toute l'Europe. La déclivité importante des versants dans les montagnes accroît les dangers d'inondations. Les dommages naturels augmentent dans des proportions dramatiques – pour l'AIB, cela représente le défi le plus important de son histoire de plus de deux siècles. Avec sa stratégie climatique complète, l'AIB veut contribuer à réduire, directement ou indirectement, la production de gaz à effet de serre.

L'AIB donne le bon exemple

Depuis 2007, l'AIB fait établir un bilan climatique pour ses activités commerciales, afin de mesurer les progrès enregistrés grâce à la stratégie climatique. L'objectif consiste en effet à réduire de 20 % les pro-

pres émissions de CO₂ d'ici à l'année 2014. Pour atteindre ce but, l'AIB mise sur les mesures suivantes :

- moins de gaz d'échappement dus à des courses professionnelles : une voiture électrique sans émissions est à disposition et des actions telles que « Bike to work » sont soutenues ;
- réduire les émissions de CO₂ du chauffage et de la climatisation : pour cela, le siège de l'entreprise à Ittigen sera rénové ; la température ambiante sera légèrement réduite en hiver, et augmentée en été ;
- réduire la consommation de papier. L'AIB encourage

l'envoi électronique des factures, le papier est imprimé sur les deux faces ;

- assurer la durabilité des investissements et lors de l'acquisition : dans le cas des immeubles, l'AIB insiste sur le standard Minergie. Elle couvre aussi une partie de sa consommation électrique avec du courant écologique.



Moins de gaz d'échappement: l'AIB roule en voiture électrique.

L'engagement de l'AIB a été récompensé par le label de qualité de protection climatique d'argent « CO₂-optimisé » décerné par SwissClimate.

Information et sensibilisation

En plus, l'AIB veut renforcer la prise de conscience générale et motiver d'autres à réduire leurs émissions. C'est dans ce but qu'elle a créé le Forum

climatique national qui réunira le 20 octobre 2010, pour la quatrième fois déjà, des décideurs du monde de la recherche, de la politique et de l'économie. L'AIB est également une des entreprises fondatrices de la « Fondation climatique Suisse » qui soutient et encourage des projets de réduction des émissions de CO₂. Les contributions de la fondation sont avant tout versées à des PME suisses.

L'AIB s'adresse aussi très directement aux propriétaires de maisons : en coopération avec le centre de formation du WWF, elle offre des cours sur la rénovation adaptée au climat (voir encadré).

Des informations complémentaires sur l'engagement climatique de l'AIB se trouvent sous www.aib.ch/climatique

Perfectionnement: construire et rénover durablement



Quels sont les investissements « énergétiques » rentables et qui contribuent à la valeur d'un immeuble ? Que faire pour réduire la consommation d'énergie d'un immeuble ? Dans les cours « rénover en respectant le climat » organisés par le centre de formation WWF et soutenus par l'AIB, les propriétaires de maison reçoivent des réponses à leurs questions. Dans ces cours axés sur la pratique, des spécialistes informent et donnent des conseils avisés sur la planification et le financement de la propre rénovation écologique de maison. Les cours traitent de l'isolation, du chauffage, de la domotique, de l'énergie solaire, mais aussi de questions fiscales. Les personnes intéressées apportent leurs propres plans et, réparties en petits groupes, reçoivent des conseils tout à fait concrets. Un tel atelier d'un jour s'est déroulé à Thoune en novembre 2009, permettant à une vingtaine de participants de profiter du savoir-faire des experts. Ils ont aussi eu suffisamment de temps pour développer et perfectionner les projets individuels. Le programme prévoyait également la visite d'une maison multifamiliale rénovée exemplairement. L'architecte et le couple de propriétaires ont donné des réponses détaillées aux personnes intéressées. Conclusion unanime des participants : un véritable élan de motivation ! D'autres cours spécialisés seront aussi organisés en 2010 dans le canton de Berne. Les dates et des informations se trouvent sous

www.wwf.ch/bildungszentrum ou par téléphone au 031 312 12 62 (WWF Berne).



Bildungszentrum
→

« Plus jamais ! »

Au mois d'août 2005, la rivière Emme a quitté son lit à Bätterkinden, inondant le quartier de Schachen. Déterminés à ne pas se retrouver une deuxième fois dans la même situation, Ruth et Urs Siegenthaler ont pris des mesures de protection pour leur maison individuelle.

Bien soignés et décorés avec amour – voici comment se présentent la maison et le jardin des Siegenthaler à la Schachenstrasse à Bätterkinden. Rien ne semble indiquer « que les terres ont été immergées ». « Tard le soir du 21 août 2005, j'ai entendu le claquement puissant qui était resté gravé dans ma mémoire depuis ma jeunesse », raconte Ruth Siegenthaler. Ce claquement, c'est le bruit que fait l'Emme quand elle déborde. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, le jardin était inondé et la cave remplie d'eau jusqu'au plafond. Même au rez-de-chaussée, il y avait cinq centimètres d'eau. Les époux sont d'accord que « le pire fut la perte de valeurs immatérielles », celle du piano par exemple et sur lequel ses enfants ont appris à jouer.

Prévenir en prenant des mesures de protection
Pour Urs Siegenthaler, il était évident qu'il ne voulait « plus jamais » se retrouver dans une telle situation. Connaissant les points faibles par lesquels l'eau avait pénétré dans la maison, il a chargé l'entrepreneur local de réaliser des mesures de protection simples. Il a ainsi fait murer la fenêtre de la cave brisée par la pression de l'eau. Près d'une autre fenêtre de la cave, il a



L'ancien rebord qui menait à la fenêtre de la cave a été aplani au niveau du rez-de-chaussée et doté d'un petit mur de protection.



La digue qui sépare le terrain des Siegenthaler du canal a été exhaussée après les crues de 2007.



Au niveau de l'escalier de la cave aussi, Urs Siegenthaler a entravé l'accès de l'eau: un muret au haut de l'escalier et deux curseurs en bois retiennent l'eau au cas où.

fait aplanir le sol au niveau du rez-de-chaussée. En outre, le terrain a été doté d'un mur de protection. Un autre mur recouvre l'escalier de la cave. Finalement, un curseur en bois au haut de l'escalier de la cave et un autre près de la porte de la cave garantissent une protection supplémentaire. Toutes ces mesures ont coûté quelque 25 000 francs au total, la Fondation bernoise pour la prévention des dommages immobiliers en assumant une partie.

Le pire est évité

Lorsque le quartier de Schachen s'est à nouveau retrouvé inondé par les eaux en 2007, les mesures de prévention ont permis d'éviter le pire. À la cave, le niveau de l'eau n'était « plus que d'un

mètre », tandis que le rez-de-chaussée était complètement épargné par les masses liquides. Mais le sinistre a révélé un autre point faible de la construction: l'ouverture au ras du sol pour l'air frais de la cheminée laissait aussi passer l'eau... Urs Siegenthaler a donc fait creuser un nouvel orifice, plus haut cette fois. Son épouse quant à elle a demandé l'exhaussement de la digue qui sépare son terrain du lit de l'Emme. La commune de Bätterkinden s'est chargée de ces travaux par la suite. Cela a aussi été la fin de la belle vue vers le canal et au-delà. Les Siegenthaler, en revanche, se sont rapprochés très sensiblement de leur vœu de ne plus être exposés aux crues de la rivière.

infomaison montre des possibilités de prévention

Cet article fait partie de la série « prévention des dommages naturels – les propriétaires de logements agissent ». Cette nouvelle série du conseiller en ligne de l'AIB infomaison montre les mesures de prévention qui s'offrent aux propriétaires de maisons pour protéger leur immeuble contre les dommages naturels. Plus sous: www.infomaison.ch/prevention
Fondation bernoise pour la prévention des dommages immobiliers: www.aib.ch/fondation-de-prevention

La beauté des maisons de rêve Minergie

L'écho suscité par le concours « Ma maison de rêve Minergie » a été renversant : enfants et adolescents ont créé des dessins et des modèles en tout genre, compliquant ainsi fortement la tâche du jury.

Le concours pour enfants lancé par Minergie, l'association suisse des propriétaires immobiliers et infomaison « Ma maison de rêve Minergie » a eu un grand succès. Les organisateurs ont en effet reçu plus de mille dessins et modèles de toute la Suisse. Dans leurs dessins, les enfants de 6 à 14 ans révélaient leur conception d'un immeuble efficace sur le plan énergétique.

« Nous sommes émerveillés par le succès éclatant du concours », déclare Tiziano Lenoci, responsable d'info-

maison à l'Assurance immobilière Berne. Les trois jurés, le caricaturiste Pfüsch, le sculpteur Urs Twellmann et le peintre Hansruedi Wüthrich ont mis toute une journée pour examiner individuellement chaque envoi, puis choisir les dix meilleurs par catégorie, et enfin les vainqueurs par catégorie. Parmi ces derniers, les usagers d'Internet ont pu choisir jusqu'au 15 mars 2010 un vainqueur du public par catégorie sur le site www.minergie-traumhaus.ch. Les gagnants des prix du public

peuvent être consultés sur Internet.

Petits et grands génèrent du courant

Les envois ont non seulement convaincu par leur concept énergétique, mais aussi par leur créativité. « Le niveau des dessins et modèles soumis au jury était élevé » se réjouit Pfüsch. L'éventail allait de la maison dans un arbre et de l'énergie lunaire en complément à l'énergie solaire jusqu'au courant électrique généré par toute la famille sur le carrousel,

le ruban de course ou le « hometrainer » et au ruisseau qui coule jusqu'à la maison depuis la montagne pour finir sa course dans la piscine. Les maisons en bord de mer étaient très favorisées – il est vrai que le concours invitait les jeunes artistes à concevoir la maison de leurs rêves.

Le jury a d'une part évalué la créativité et la qualité des idées, indépendamment de leur réalisabilité technique, d'autre part la transposition artistique. En raison du grand nombre de mo-

dèles – souvent très élaborés et réalisés avec beaucoup d'amour pour les détails – soumis au jury, les organisateurs du concours ont décidé de créer une catégorie à part avec trois vainqueurs. La remise des prix a eu lieu le 24 avril 2010 au Musée des transports à Lucerne. Aucun des jeunes compétiteurs n'est rentré chez lui les mains vides – chacun de ces propriétaires immobiliers d'après-demain a été récompensé par un petit cadeau.

Voici les lauréats

Catégorie A



Son monde d'habitation futuriste a valu le 1^{er} prix de la catégorie A à Colin Jäckli (6 à 9 ans).

Catégorie B



Le monde débordant de joie de vivre, où le courrier est distribué par pigeon voyageur et le papa peut se délasser dans le bain de pluie, a rapporté le 1^{er} prix de la catégorie B (10 à 12 ans) à Tabea Wolf.

Catégorie C



« Absolument convaincant sur le plan artistique », telle était l'appréciation du jury pour décerner le 1^{er} prix de la catégorie C (13 à 16 ans) à Anja Wolf.

Catégorie D



Des maisons efficaces sur le plan énergétique que l'on prend plaisir à découvrir : les modèles de Joel et Nicola König, Ali Ben Tell Gotschall et Caspar Martens ont été déclarés vainqueurs de la catégorie D (modèles de toutes les classes d'âges).

Peter Frick est le nouveau responsable des sapeurs-pompiers

Le grand chef des sapeurs-pompiers du canton de Berne s'appelle Peter Frick. Il succède à Hans Ulrich Grossniklaus qui a pris sa retraite à la fin mars 2010. Frick reprend des corps de sapeurs-pompiers bien formés et bien équipés.

Après 16 ans de règne, Hans Ulrich Grossniklaus de Steffisbourg remet son sceptre à Peter Frick. « Il a beaucoup atteint et il a fait bouger énormément de choses », déclare le nouveau chef à propos de l'ancien, « par exemple la fusion judicieuse de 400 corps de sapeurs-pompiers en 240 aujourd'hui. »

Longue expérience

Peter Frick a fait une solide carrière de sapeur-pompier.

Il n'avait que 18 ans quand il est entré à la section d'extinction 1 des sapeurs-pompiers d'Interlaken. De 2000 à 2009, Frick a commandé les sapeurs-pompiers du haut du district de Büren et depuis 2002, il est inspecteur des sapeurs-pompiers. « Maintenant, je peux pratiquer mon violon d'Ingres à titre professionnel », se réjouit Frick. Il aborde la responsabilité de chef de tous les corps de sapeurs-pompiers du canton de

Berne avec respect et circonspection. C'est un homme de consensus qui aime proposer des situations win-win. Cela le servira pour faire avancer les gros projets en cours: que ce soit dans le domaine de la préparation aux dommages naturels ou des adaptations des systèmes radio et d'alarme. Sa devise: « Celui qui ne veut plus faire mieux a cessé d'être bon. »

Peter Frick



Peter Frick (47) habite Buetigen avec sa femme Daniela et leurs deux garçons Florian et Michael. Après quelque temps dans l'administration publique et l'économie privée, Frick a été secrétaire communal de sa commune pendant huit ans. Les huit dernières années, Frick a été chef d'état-major et suppléant du chef de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne. Depuis le 1^{er} avril 2010, il est le nouveau chef des sapeurs-pompiers du canton de Berne et inspecteur cantonal des sapeurs-pompiers.

Les grands ventilateurs mobiles au service de la sécurité

Le 11 février 2010, le Conseiller d'État Andreas Rickenbacher a remis quatre grands ventilateurs mobiles aux centres de renfort spéciaux du canton. Ces ventilateurs motorisés augmentent massivement la sécurité des personnes, des animaux et des forces d'intervention en détresse.

Quand il y a le feu, chaque seconde compte. En cas d'incendie dans des immeubles de plusieurs étages, des gara-

ges souterrains, des grandes halles et dans des tunnels, les nouveaux grands ventilateurs mobiles (GVM) assurent un

approvisionnement rapide en air frais et le refoulement de fumée. Ceci améliore la visibilité pour les sapeurs-pom-

piers qui peuvent ainsi intervenir plus rapidement et plus efficacement. Un GVM augmente ainsi les chances de survie des victimes.

ABC à éliminer ou aspirer les vapeurs.

Gestion commune des projets

L'acquisition a été possible par la coopération de quatre partenaires: les centres de renfort spéciaux de Berne, Bienne, Thoune et Langenthal ont défini leurs besoins de futurs utilisateurs. Le canton de Berne a financé les quatre GVM à raison de 1,2 million de francs au total. L'AIB a été la plaque tournante pour l'évaluation et la formation et elle assume aussi les contributions annuelles d'exploitation de 20 000 francs par véhicule. L'Office fédéral des routes enfin rembourse les investissements.

Protection idéale

Dans le canton de Berne, les sapeurs-pompiers utilisent déjà avec succès quelque 200 ventilateurs à hautes performances de taille moyenne et petite ainsi qu'un GVM. Les nouveaux GVM constituent un complément judicieux aux équipements existants. « Les nouveaux appareils permettent aux pompiers d'atteindre un nouveau niveau d'efficacité », estime le Conseiller d'État Andreas Rickenbacher, « maintenant, nous avons la protection idéale pour tout le canton ». Les GVM servent également en cas d'incidents



Sauver plus vite et plus efficacement avec les grands ventilateurs mobiles.

**Des intempéries dans votre région ?
Avertissement gratuit par SMS**

Imaginez que vous êtes chez des amis en train de griller des saucisses. De gros nuages se présentent à l'horizon. Ne serait-il pas agréable de savoir si votre domicile risque d'être exposé à une tempête ? Alors, abonnez-vous gratuitement au service SMS Alarme-Météo.

C'est simple comme bonjour :
envoyez par SMS le texte START AM (votre numéro postal) au numéro 4666.
(Exemple : START AM 3400 pour Berthoud).

Plus d'infos sous :
www.alarmemeteo.ch
ou en appelant le 0848 162 162.



Un service gracieusement offert par les Assurances immobilières cantonales, la Mobilière et SF METEO.

Un client peu commun : la Maison tropicale de Frutigen

Du côté septentrional, le tunnel de base du Lötschberg fournit environ 100 litres d'eau à 20° par seconde. La Maison tropicale de Frutigen profite de cette aubaine pour entretenir un élevage d'esturgeons et produire des fruits tropicaux. Les immeubles et les serres sont assurés contre

le feu et les dommages naturels par l'AIB.

Le projet innovateur qui fait figure de signal pour la durabilité a été lancé à fin 2009 et devient une véritable attraction pour les touristes. L'exposition permet aussi aux enfants d'en apprendre plus

sur la montagne, l'énergie, la pisciculture et les tropiques. L'installation, les restaurants et les aires de jeux sont accessibles en fauteuil roulant.

Plus d'infos sous :
www.tropenhaus-frutigen.ch/fr



La Maison tropicale occupe une position dominante en ce qui concerne l'exploitation d'énergies renouvelables.

Éditrice

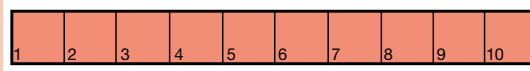
Assurance immobilière Berne
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 0800 666 999
Fax 031 925 12 22
info@aib.ch
www.aib.ch



© AIB/GVB

AVARE	ARTÈRE		OUTIL	ABRI	SPORT	AVIVÉES
ANTI MCV	TÉZIGUE	4		ILLICITE	POUR TOUS	NÉGATION
				GABELLES		
						10
PRONOM			BOUCLIER		LE MALADE	
DIVINITÉ					Y RESTE	
			PHYSI-			ILS RISQUENT
8			CIENT			LE SUR-
					ÎLE DE LA	POIDS
COPINE	ACTIVITÉ				MER	
	PRÉ-	1			ÉGÉE	
	VENTIVE					
			AMOUR		CHÉRUBIN	
			DE ZEUS		TENSION	
			DIPLOME			
MOYEN	GÎTES				CHÈRE	
DE RÉUS-	ACIDE				GUÏSE	
SIR						
			TRAVAIL			EXISTES
			FORCÉ			5
			TITRE			
HECTO-		ÉTAIN			HUMÉRUS	
LITRE		VILLE DU		6		COUPLE
NOUÉE		NIGERIA		AGACE		
			THÉÂTRE			
			ERBIUM			RHÉNium
PAPI-					BRUT	
LLONS						
SECHER						
	3					
			SUR UNE		PRÉNOM	
			PEAU		DE	
			D'ÂNE		TROUVE-	
					TOU	

Solution :



Reportez la solution sur une carte postale à envoyer au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2010 (cachet de la poste faisant foi) à :

Assurance immobilière Berne
AIB Info 1/10, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen

Ou par courriel à : concours@aib.ch
Concerne : AIB Info 1/10

À gagner :

1^{er} prix : des bons de voyage Reka d'une valeur de CHF 300.- et un iPod shuffle 2 Go d'une valeur de CHF 120.-

2^e au 10^e prix : trois détecteurs de fumée FlammEx SOLO de Flextron d'une valeur de CHF 90.- et un jeu de mémoire de l'AIB

11^e au 20^e prix : une station météo radio Sunny d'une valeur de CHF 50.- env. et un ruban de sécurité AIB

La solution du jeu de Sudoku du numéro 2/09 est :
931427136